

L'école de musique Sud Retz Atlantique c'est :

- Une école associative
- Pour les enfants et les adultes, les débutants et les confirmés
- De la pratique instrumentale prioritairement en cours collectif (2/3 élèves)
- De la formation musicale et des projets
- Des ateliers et pratiques collectives (chorale, MAO par exemple)
- Des tarifs calculés en fonction du quotient familial

Je peux inscrire mon enfant pour :

L'Éveil Musical

30mn (45 min si + de 5 élèves) pour les enfants de Moyenne et Grande Section

Ce parcours permet la découverte de la musique grâce à la pratique du chant, la découverte des instruments et une entrée en douceur dans la formation musicale.

ou

Le Parcours de Découverte Instrumentale

Durée : 30 min

Enfants à partir du CP

Ce parcours permet la découverte des instruments par la pratique instrumentale (percussions, cordes, vents, rythme et chant) tout au long de l'année par groupe de 2 ou 3 élèves.

Un cours de pratique instrumentale

Cours collectif en priorité

De 40min à 1h à 2 ou de 1h à 1h30 à 3 selon le niveau défini par le professeur.

A partir du CE1, ouvert à tous.

- **Pour les cordes** : violon, guitare, guitare électrique, guitare basse
- **Pour les claviers** : piano, synthétiseur
- **Pour les vents** : flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, cornet, trombone, baryton, clairon et basse
- **Percussions** : batterie, tambour, métallophone...
- **Chant-Technique vocale**
- **Formation musicale (durée : 1h)**
Ouvert à tous et obligatoire pour les enfants inscrits en cours d'instrument jusqu'à la 6ème année

et

Un atelier de pratique collective parmi les ateliers suivants

- **Chorale enfants/ados/adulte**
- **Atelier de percussions (durée 45mn)** ouvert à tous
- **Atelier acoustique (durée 45 mn)** ouvert à tous (expérience requise)
- **Atelier de Musique Assistée par Ordinateur (durée 45mn)**
- **Musiques Actuelles (durée : 45 min à 1h30 selon les groupes)** ouvert à tous (expérience requise)

Vous ne trouvez pas votre bonheur ?

L'école de musique peut étudier toute demande de pratique d'un instrument autre que ceux proposés (sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits).

Renseignements :

www.emsra.fr
contact@emsra.fr

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site.

Les inscriptions prises en juin sont prioritaires

Informations pratiques

Pièces à joindre :

- Fiche de renseignements de l'élève signée
- Décharge de responsabilité signée
- Autorisation de droit à l'image signée
- Règlement

Inscriptions possibles sur les différents sites de l'école de musique :

A Legé :

Place Saint Antoine
Aux créneaux suivants

Samedi 6 juin 10h - 13h
Mercredi 17 juin 15h - 18h30

A Macheoul St Même :

Boulevard des Dc Ménager
Aux créneaux suivants

Mercredis 10, 17 juin de 14h à 17h
Vendredis 5, 12 et 19 juin de 17h à 19h
Samedis 13 et 27 juin de 10h à 12h

A Saint Mars de Coutais :

Aux créneaux suivants à l'école (en face fleuriste)

Samedi 13 juin 10h - 12h

A Saint Etienne de Mer Morte :

Salle des Vallées
Aux créneaux suivants

Samedi 6 juin 10h - 12h

Aménagements de paiement :

- **Paiement multiple** : possibilité de payer en 3 ou 10 chèques, à l'ordre de EMSRA. Pour les 3 chèques, encaissement en septembre, novembre et janvier. Chaque chèque sera encaissé le 10 du mois jusqu'en juin de l'année suivante.
- **Chèques vacances** : possibilité de régler par chèques vacances (A.N.C.V.) moyennant une majoration de 2,5% OBLIGATOIRE
- **Règlement via HelloAsso** : en 1 fois ou 12 fois (inscription obligatoire sur une permanence pour le règlement)
- **Quotient familial** : Pour rappel : Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial (QF).
Tarif 1 : QF ≤ 690€ / Tarif 2 : 690€ < QF ≤ 1100€ / Tarif 3 : QF > 1100€

Attestation obligatoire pour bénéficier d'un tarif réduit.

Pour connaître son quotient familial (information issue de www.caf.fr)

Votre quotient familial figure sur les attestations de paiement éditées par votre Caf. Vous pouvez les retrouver sur le site caf.fr, rubrique "Mon compte".

Fiche de renseignements de l'élève

Nom du responsable légal			
Nom de l'élève :		Prénom :	
Date de naissance			
Adresse			
Code Postal		commune	
Téléphone 1		Téléphone 2	
Adresse mail			

Lieu d'enseignement			
Instrument			
Professeur référent			
Cycle			
Atelier	OUI/NON *	Lequel	
FM	OUI/NON *	Lequel	

POUR LES TARIFS 1 et 2 ATTESTATION CAF OBLIGATOIRE (à joindre à la fiche d'inscription ou par mail contact@emsra.fr)

LES DOSSIERS DOIVENT ÊTRE COMPLETS AU MOMENT DE L'INSCRIPTION.

CADRE RESERVE A L'ECOLE DE MUSIQUE :

Adhésion (1 seule / famille):	0€	20€	Tarif 1 2 3 (en fonction du quotient familial)		
Montant du règlement :					
Choix du règlement et nombre de paiements	ANCV	Espèces	Chèques	HelloAsso	
J'ai lu et pris connaissance du Règlement Intérieur de l'école de musique et j'en accepte les modalités.					
Signature :					

Rappel :

- La formation musicale, pour les élèves mineurs, est obligatoire à partir du cycle 1

Décharge de responsabilité

Je soussigné(e).....
Nom Prénom

Responsable légal de l'enfant.....
Nom Prénom

décharge l'École de Musique de toute responsabilité vis-à-vis de mon enfant en dehors des horaires d'enseignement et m'engage à vérifier la présence d'un professeur avant de laisser mon enfant à l'école.

Si, un motif exige que mon enfant quitte l'école avant la fin d'un cours ou d'un atelier, je remettrai au professeur une autorisation de sortie anticipée.

Fait à.....le.....

Signature :

Autorisation de droit à l'image

Je soussigné(e).....
Nom Prénom

Responsable légal de l'enfant.....
Nom Prénom

autorise l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant, sans limitation de durée, ni autres formalités préalables dans le cadre de la mise en ligne sur les sites Internet, dont celui de l'école de Musique, sur Facebook et de l'insertion dans les publications de l'École de Musique sur les supports papier, CD, multimédia, de photo.....(**)

Pour faire valoir ce que de droit,

Fait à.....le.....

Signature :

(**) En cas de refus du droit à l'image merci d'en informer l'association par courrier écrit joint.

GRILLES DES TARIFS | EMSRA | 2026-2027

TARIF JEUNE (< 18ans)

ADHESION 20 € PAR FAMILLE

	PARCOURS				HORS PARCOURS						
	Eveil 4 et 5 ans (MS et GS)	Parcours découverte instrumentale (CP) 6 ans	CYCLE 1		CYCLE 2		Pratique collective seule	MAO seule	2 ^{ème} pratique collective Hors MAO	Supplément MAO	Orchestre Légendes
			1A (2 ans) 20mn et FM	1B (2 ans) 20mn et FM	2A (2 ans) 30mn et FM	2B (2 ans) 30mn					
TARIF 1 QF inférieur ou égal à 690€	135 €	205 €	390 €		410 €		110 €	135 €	60€	60€	20€
TARIF 2 QF entre 691€ et 1100€	155 €	235 €	440 €		460 €		125 €	170 €	65€	65€	20€
TARIF 3 QF supérieur à 1100€	170 €	255 €	491€		511 €		135 €	190 €	70€	70€	20€
Hors CCSRA	210 €	325 €	612 €		643 €		170 €	210 €	90€	90€	20€

La FM (formation musicale) fait partie intégrante du parcours de l'élève et ne fait pas l'objet d'une facturation supplémentaire.

TARIF ADULTE

	Pratique instrumentale <i>Initiation</i> ® 20 mn	Pratique instrumentale <i>Confirmé</i> 30mn	Pratique collective seule	MAO seule	2 ^{ème} pratique collective Hors MAO	Supplément MAO	Orchestre Légendes
TARIF 1 QF inférieur ou égal à 690€	410 €	455 €	135 €	150€	70 €	70 €	20€
TARIF 2 QF entre 691€ et 1100€	460 €	511 €	155 €	175€	80 €	80 €	20€
TARIF 3 QF supérieur à 1100€	511 €	570 €	170 €	190€	90 €	90 €	20€
Hors CCSRA	643 €	710 €	215 €	230€	115 €	115 €	20€

CCSRA = Communautés de Communes Sud-Retz Atlantique :

(Machecoul St-Même, Corcoué-sur-Logne, Legé, La Marne, Paulx, Saint-Etienne-de-Mer-Morte, Saint-Mars-de-Coutais, Touvois) + Villeneuve-en-Retz

ANCV : le règlement par chèque ANCV est majoré de 2.5% somme prélevée par l'organisme.

L'inscription vous engage pour l'année. Le contrat de travail de chaque professeur est établi en fonction des inscrits à la rentrée et ne doit pas être réduit en cours d'année.

Pour bénéficier du tarif 1 ou 2 merci de joindre à la fiche d'inscription un exemplaire de votre attestation CAF (ou l'envoyer par mail à contact@emsra.fr)